|  |
| --- |
| COURS 13 CCP1 : PROTEGER L'ENVIRONNEMENT |

**I) Consommer et recycler**

De la Préhistoire à aujourd'hui, notre façon de vivre a beaucoup évolué. Nous consommons davantage de produits achetés dans des magasins et produisons plus de déchets qu'autrefois. Avec le temps, les déchets se font de plus en plus nombreux. Il devient difficile de les éliminer et leur traitement entraîne des pollutions dans la nature.

En 1992, le tri et le recyclage sont mis en place en France. Leur but : permettre aux consommateurs de se débarrasser des emballages usagés sans polluer.

Le recyclage est une grande chaîne où chacun a sa place : les entreprises qui fabriquent les produits que nous utilisons, les villes qui collectent nos poubelles et bien sûr les Français eux-mêmes, qui séparent chaque jour les déchets à recycler.

Chacun peut agir pour en limiter l'impact sur l'environnement, l'ADVF également. Elle doit ainsi sensibiliser les foyers qui ne le mettraient pas encore en place.

Le tri n'est pas qu'un petit geste: son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît. C'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles.

* **Trier, c'est préserver nos ressources naturelles.**
* **Trier, c'est limiter les émissions de gaz à effet de serre.**
* **Trier, c'est économiser de l'énergie.**
* **Trier, c'est aussi soutenir l'économie et l'emploi localement.**

Le Point Vert est le symbole de la responsabilité des entreprises qui financent le dispositif de collectes, de tris et de recyclages des emballages ménagers. Il incarne l'engagement de plus de 50 000 entreprises qui participent et soutiennent financièrement le dispositif, qui réduisent leurs emballages et sensibilisent leurs consommateurs. Il figure aujourd'hui sur 95 % des emballages commercialisés en France.

Le Point Vert signifie que l'entreprise qui a fabriqué l'emballage a payé pour qu'il soit trié et recyclé. Mais attention, seul, il ne veut pas dire que cet emballage est recyclé ou recyclable !

**II) Trier les emballages**

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Pas de panique, pour faire le tri, quelques réflexes aideront l'ADVF à devenir incollable et à faire de ce geste un réflexe pour elle-même et les personnes qu'elle accompagne.

* **Trois règles d'or et deux astuces pour un tri facile :**

Règle n° 1 - Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires : dans le bac de tri.

* Les emballages en acier et aluminium : canettes, boîtes de conserve, aérosol, etc.
* Les emballages en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau, etc. Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, etc. Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique.

Règle n° 2 - Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri.

* Triez uniquement les bouteilles et flacons : bouteilles d'eau, flacons de liquide vaisselle, gels douche ou shampoings, bouteilles d'huile, etc. Laissez les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.

|  |
| --- |
| **Attention :**  Certaines communes expérimentent des consignes de tri différentes, notamment sur le plastique. Les règles indiquées ci-dessus sont celles qui ont été le plus généralement mises en place en France. En cas de doute, contactez la Mairie ou le Syndicat Intercommunal ou rendez-vous sur le Guide du tri. |

Règle n° 3 - Bouteilles, pots, bocaux : dans le conteneur à verre.

* Je trie toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre. La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.

**Astuce n° 1 - Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.**

**Astuce n° 2 - Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.**

